

de son fils, elle voulut gouverner seule en écartant ou faisant mourir tous les hauts personnages qui s'opposaient à ses desseins.

De fait, l'impératrice Tsou-Hsi, qu'on a appelée la Catherine II chinoise, montra les qualités d'un homme d'Etat, dont les procédés, sinon toujours honnêtes, furent du moins habiles pendant les règnes des trois empereurs Hsien-Feng, TOUNG-Tchih et Kouang-Siou. En 1900, éclatait avec sa connivence plus ou moins avouée, l'insurrection des Boxers, qui nécessita l'intervention armée des puissances européennes. Elle dut un instant quitter Péking et se retirer au sud-ouest, à Si-ngan, province du Chen-si, d'où elle revint dans la capitale en 1902, avec des intentions réformistes. De fait, en 1906, elle lançait un décret annonçant l'établissement d'une Constitution dans le délai de huit ans.

Après le décès des deux Souverains, le grand Conseil de l'Empire proclama *régent*, selon les usages, le prince Tchoun, frère du défunt, et empereur le fils même du régent, Pou-Y, âgé de deux ans.

Le corps diplomatique tout entier, ayant reconnu les faits accomplis, a été reçu au palais pour rendre les derniers honneurs aux souverains trépassés et acclamer le nouvel empereur.

Le TIBET, rendu à la souveraineté de la Chine l'an dernier par l'Angleterre, victorieuse à Lhassa deux ans auparavant, et reconnu neutre même par la Russie, n'en est pas moins l'objet de convoitises diplomatiques de la part de la Russie, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Un explorateur géographe, plus désintéressé, est le Suédois Sven Hedin, qui vient d'accomplir un nouveau voyage dans l'ouest du Tibet, à partir de Lhassa et de Tchigatze. Il a découvert une chaîne de montagnes gigantesques qui traverse, parallèlement aux monts Himalaya, tout le Tibet du sud. Il découvrit également plusieurs lacs très étendus, dont les noms mêmes étaient inconnus, notamment, aux sources du Sudledj et du Tsambo, le lac *Manasarovar*, lequel est sacré pour les Hindous et aussi pour les Lamas, qui le considèrent comme le lieu le plus saint, « le pays des dieux » : un bain pris dans ce lac prémunit contre le péché, délivre des tourments du purga-